

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

PWGSC/TPSGC Acquisitions Bid Receiving Box/Boite de Réception des Soumissions Bid Receiving Box/Boite de Récepti 1st Floor/1ière étage, Suite 1212 100-1045 Main Street Moncton **New Brunswick** E1C 1H1

Bid Fax: (506) 851-6759

Request For a Standing Offer Demande d'offre à commandes

National Individual Standing Offer (NISO)

Offre à commandes individuelle nationale (OCIN)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Acquisitions NB/PEI (Moncton Office) - Bureau d'acquisitions N.-B./Î.-P.-É. (Moncton) 1045 Main Street / 1045, rue Main Moncton New Bruns E1C 1H1

Title - Sujet OCIN - dépinglettes commémoratives				
OCIN - dépinglettes commémoratives faites sur mesure				
Solicitation No N° de l'invitation		Date	0.	
51019-220926/A		_	05-06	
Client Reference No N° de ré	férence du client		GETS Ref. No N° de réf. de SEAG	
51019-220926		PW-\$	MCT-042-6208	
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FI	/IS No	./N° VME	
MCT-1-44186 (042)				
Solicitation Closes -	L'invitation pre	end	fin	
at - à 02:00 PM	Atlantic Daylight Sav	ing Ti	me ADT	
on - le 2022-06-07	Heure Avancée de l'A	tlantiq	ue HAA	
Delivery Required - Livraison e	xigée			
See Herein – Voir ci-inclus				
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Buyer ld - ld de l'achete			Buyer Id - Id de l'acheteur	
Stockman (MCT), Sonia			mct042	
Telephone No N° de téléphone			X No N° de FAX	
			06)851-6759	
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service DEPARTMENT OF VETERANS 125 MAPLE HILLS CHARLOTTETOWN Prince Edward Island C1C0B6 Canada	es et construction:			
Security - Sécurité				

This request for a Standing Offer does not include provisions for security.

Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur

Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Signature Date



$\begin{array}{c} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ MCT\text{-}1\text{-}44186 \end{array}$

TABLE DES MATIÈRES

3 3 4
4
4
4
5
6
7
7
7
7
9
9
9
10
10
10
11
11
11
11
11
111111
11111111
11111111
11111111
11111111
11111111
11111111
11111111
11111111
11111112121314141515
11111112121314141515
11111112131415151616
11111112121314141515

File No.	- N° du	dossier
MCT-	-1-441	86

	EMPLACEMENT DE L'USINE	
B. CL	AUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	18
7.1 7.2 7.3 7.4 7.5 7.6 7.7 7.8 7.9 7.10 II	ÉNONCÉ DES BESOIN	18 18 19 20 20
	E « A » ÉNONCÉ DES <i>BESOIN</i>	
	E « B » BASE DE PAIEMENT	
ANNEX	E « C » LE TEXT DES CARTONS PRÉSENTOIRS- LE CANADA SE SOUVIENT	42
ANNEX	E « D » DESSINS DE L'ÉPINGLETTE- LE CANADA SE SOUVIENT	43
ANNEX	E « E » LE TEXT DES CARTONS PRÉSENTOIRS (L'ÉPINGLETTE BOTTE)	44
ANNEX	E « F » DESSINS DE L'ÉPINGLETTE-(BOTTE)	45
ANNEX	E « G » TIRETTES DE FERMETURE A GLISSIERE	46
ANNEX	E « H » ENVELOPPES	47
ANNEX	E « I » ÉCHANTILLON - ÉPINGLETTES, 'LE CANADA SE SOUVIENT' (ARTICLE 001)	48
ANNEX	E « J » CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE	49
ACTUE	E « K » LISTE COMPLÈTE DES NOMS DE TOUS LES INDIVIDUS QUI SONT LLEMENT SOIT ADMINISTRATEURS ET/OU PROPRIÉTAIRES DE L'ENTREPRISE DE ANT	52

File No. - N° du dossier MCT-1-44186

ld de l'acheteur - Buyer ID $mct042 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- Partie 1 Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin; Partie 2 Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC: Partie 3 Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; Partie 5 Attestations et renseignements supplémentaires: comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir; Partie 6 Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances: comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et Partie 7 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent : 7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;
 - 7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent l'Énoncé des Besoin , la Base de paiement, les instruments de paiement électronique, le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation et toute autre annexe.

1.2 Sommaire

1.2.1 Anciens Combattants Canada (ACC) est à la recherche d'un entrepreneur pour produire des épinglettes et des tirettes de fermeture à glissière commémoratives, conformément aux normes de qualité ainsi qu'à la conception, à la taille et au prototype approuvés par ACC. L'entrepreneur devra fournir « sur demande » ces épinglettes et tirettes de fermeture à glissière insérées sur des cartes supports, prêtes à être distribuées.

1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

File No. - N° du dossier MCT-1-44186

ld de l'acheteur - Buyer ID $mct042 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

1.4 Migration prévue vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Le Canada s'efforce actuellement de mettre au point une SAE en ligne plus rapide et plus conviviale pour commander des biens et des services. Pour en savoir plus sur la transition prévue vers ce système et sur les incidences éventuelles sur toute offre à commandes subséquente attribuée dans le cadre de cette demande de soumissions, reportez-vous à la section 7.15 – Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE).

Le communiqué de presse du gouvernement du Canada fournit des renseignements additionnels.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document <u>2006</u> (2020/05/28) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document <u>2006</u>, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours Insérer : 90 jours

2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

	Section	Date
Référence de CCUA		
C9000T	Prix	2010/08/16
M0019T	Prix et(ou) taux fermes	2007/05/25

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

En raison du caractère de la demande d'offre à commandes, les offres transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MCT-1-44186

ld de l'acheteur - Buyer ID $mct042 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

2.3 Ancien fonctionnaire

Ancien fonctionnaire - concurrentiels - offre

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les offrants doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'émission d'une offre à commandes. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des offres est complétée, le Canada informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra l'offre non recevable.

Définitions

Pour les fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la <u>Loi sur la gestion des finances publiques</u>, L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la <u>Loi sur la pension de la fonction publique</u> (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la <u>Loi sur les prestations de retraite supplémentaires</u> L.R., 1985 ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la <u>Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes</u>, L.R., 1985, ch. C-17, à la <u>Loi sur la continuation de la pension des services de défense</u>, 1970, ch. D-3, à la <u>Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada</u>, 1970, ch. R-10, et à la <u>Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada</u>, L.R., 1985, ch. R-11, à la <u>Loi sur les allocations de retraite des parlementaires</u>, L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la <u>Loi sur le Régime de pensions du Canada</u>, L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire touchant une pension? **Oui**() **Non** ()

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. $51019\mbox{-}220926\mbox{/A}$ \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. $51019\mbox{-}220926$

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

MCT-1-44186

ld de l'acheteur - Buyer ID $mct042 \\ \mbox{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS} \\$

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les offrants acceptent que le statut de l'offrant retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'<u>Avis sur la Politique des marchés : 2019-01</u> et les <u>Lignes directrices sur la divulgation des marchés</u>.

Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs?

Oui () Non ()

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

2.4 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins 7 jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

File No. - N° du dossier MCT-1-44186

ld de l'acheteur - Buyer ID $mct042 \\ \mbox{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS} \\$

2.5 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur à l'Île-du-Prince-Édouard et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

2.6 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les offrants potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les offrants à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada <u>Achats et ventes</u>, sous le titre « <u>Processus de contestation des</u> <u>soumissions et mécanismes de recours</u> », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
 - Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
 - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les offrants devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les offrants devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

En raison du caractère de la DOC, les offres transmises par le service Connexion postel ou par télécopieur ne seront pas acceptées.

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : Offre technique (2 exemplaires papier) Section II : Offre financière (1 exemplaires papier) Section III : Attestations (1 exemplaires papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de l'exemplaire papier, le libellé de l'exemplaire papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur offre en format papier :

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. $51019\mbox{-}220926/A$ \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. $51019\mbox{-}220926$

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MCT-1-44186

ld de l'acheteur - Buyer ID $mct042 \\ \mbox{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS} \\$

a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);

b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la DOC.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la <u>Politique d'achats écologiques</u> (https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants doivent :

- 1) Inclure toutes les certifications environnementales pertinentes pour votre organisation (p. ex., ISO 14001, Leadership in Energy and Environmental Design (LEED), Carbon Disclosure Project, etc.)
- Inclure toutes les certifications environnementales ou déclarations environnementales de produit (DEP) propres à votre produit ou service (p. ex., Forest Stewardship Council [FSC], ENERGYSTAR, etc.
- 3) Sauf indication contraire, les offrants sont encouragés à soumettre leurs offres par voie électronique. Si des copies papier sont requises, les offrants devraient :
- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- b) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

Section I: Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement..

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013/11/06), Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

File No. - N° du dossier MCT-1-44186 ld de l'acheteur - Buyer ID $mct042 \\ \mbox{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS} \\$

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Échantillons préalables à l'adjudication et documents à l'appui

Dans le cadre de l'évaluation technique, l'offrant doit présenter, avec son offre, un échantillon de l'épinglette "Le Canada se souvient" (Article 001), y compris les cartons présentoirs, pour confirmer qu'il a la capacité de respecter les exigences techniques.

Le texte des cartons présentoirs (Annexe C) et un dessin de l'épinglette (Annex D) sont joints à la DOC.

L'offrant doit veiller à ce que les échantillons préalables à l'adjudication soient fabriqués conformément aux exigences techniques soient pleinement représentatifs de l'offre. Le rejet de tout échantillon préalable à l'adjudication rendra l'offre non recevable.

L'offrant doit livrer les échantillons préalables à l'adjudication exigés et sans frais pour le Canada et doit veiller à ce qu'ils soient reçus avec son offre à la date et au lieu de clôture des offres. Le fait de ne pas présenter les échantillons préalables à l'adjudication dans le délai prescrit rendra l'offre irrecevable. Les échantillons fournis par l'offrant demeurent la propriété du Canada.

Les échantillons préalables à l'adjudication seront évalués en fonction de leur qualité de fabrication et de leur conformité aux dimensions et aux matériaux prescrits.

L'exigence des échantillons préalables à l'adjudication ne libérera pas l'offrant retenu de l'obligation de présenter les échantillons exigés aux termes du contrat ou de se conformer rigoureusement aux exigences

techniques de la présente demande de propositions et de tout contrat subséquent.

4.1.2 Évaluation financière

4.1.2.1 Évaluation du prix - offre

Clause du Guide des CCUA M0220T (2016/01/28), Évaluation du prix - offre

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Critères techniques obligatoires seulement

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MCT-1-44186

ld de l'acheteur - Buyer ID $mct042 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

Clause du *Guide des CCUA* M0031T (2007/05/25), Méthode de sélection - critères techniques obligatoires seulement

PARTIE 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les offrants doivent présenter avec leur offre, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web Intégrité – Formulaire de déclaration (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html), afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ») du

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. 51019-220926/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. 51019-220926

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MCT-1-44186

ld de l'acheteur - Buyer ID $mct042 \\ \mbox{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS} \\$

Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).</u>

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

5.2.3 Attestations additionnelles préalables à l'émission d'une offre à commandes

Les attestation énumérés ci-dessous devraient être remplies et fournies avec l'offre mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestation n'est pas remplie ou fournie tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant de délai à l'intérieur duquel les renseignement doivent être fournis. À défaut de se conformer à la demande du responsable de l'offre à commandes et de fournir les attestations dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable

5.2.3.1 Attestation des l'échantillons et de la production

L'offrant atteste que:

() le manufacturier qui a fabriqué les échantillon préalables à l'adjudication demeura inchangé pour les échantillon de pré-production et pour la pleine production de la quantité totale due contrat.

PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES

6.2 Capacité financière

Clause du Guide des CCUA M9033T (2011/05/16) Capacité financière

PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

- 7.1 Offre
- 7.1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « S ».

7.2 Exigences relatives à la sécurité

7.2.1 L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

File No. - N° du dossier MCT-1-44186

ld de l'acheteur - Buyer ID $mct042 \\ \mbox{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS} \\$

7.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées</u> <u>d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

7.3.1 Conditions générales

2005 (2017/06/21), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

7.4 Durée de l'offre à commandes

7.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du attribution du contrat au 31 mars 2024.

7.4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour trois période supplémentaire d'un an chacun, à partir du 01 avril 2024 jusqu'au 31 mars 2027, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes 30 jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

(Derived from - Provenant de: M9014C, 2008/05/12)

7.4.3 Points de livraisons

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » de l'offre à commandes.

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. $51019\mbox{-}220926\mbox{/A}$ \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. $51019\mbox{-}220926$

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID $mct042 \\ \mbox{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS} \\$

File No. - N° du dossier MCT-1-44186

7.5 Responsables

7.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom : Sonia Stockman

Titre : Spécialiste en approvisionnement

Services publics et Approvisionnement Canada Direction générale des approvisionnements

Adresse: 1045, rue Main, 4ième étage

Moncton, N.-B. E1C 1H1

Téléphone : (506) 961-7412 Télécopieur : (506) 851-6759

Courriel: sonia.stockman@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

7.5.2 Chargé de projet

Le	chargé	de	projet	pour	l'offre	à	commandes	est	:
	on an go		p. ojot	Pou.		~	communace		•

Nom :	
Titre :	
Organisation:	
Adresse :	
Téléphone :	
Télécopieur :	
Courriel:	

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. $51019\mbox{-}220926\mbox{/A}$ \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. $51019\mbox{-}220926$

Renseignements généraux

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MCT-1-44186

ld de l'acheteur - Buyer ID $mct042 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

7.5.3 Représentant de l'offrant (offrant veuillez compléter)

Nom :	
Titre :	
Organisation :	
Adresse :	
Téléphone :	
Suivi de la livra	
Nom :	
Téléphone :	
Courriel:	

7.6 Divulgation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la <u>Loi sur la pension de la fonction publique</u> (LPFP), l' entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'<u>Avis sur la Politique des marchés : 2019-01</u> du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

(Derived from - Provenant de: A3025C, 2020/05/04)

7.7 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est la Direction générale Le Canada se souvient du ministère des Anciens Combattants, Charlottetown (Ile-du Prince-Édouard) (veuillez vous repporter à l'Annexe A pour connaître les adresses de destinations).

File No. - N° du dossier MCT-1-44186

ld de l'acheteur - Buyer ID $mct042 \\ \mbox{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS} \\$

7.8 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateur(s) désigné(s) à l'aide des formulaires dûment remplis ou de leurs équivalents, comme il est indiqué aux paragraphes 2 ou 3 ci-après, ou au moyen de la carte d'achat du Canada (Visa ou MasterCard) pour les besoins de faible valeur.

- Les commandes subséquentes doivent provenir de représentants autorisés des utilisateurs désignés dans l'offre à commandes. Il doit s'agir de biens ou services ou d'une combinaison de biens et services compris dans l'offre à commandes, conformément aux prix et aux modalités qui y sont précisés.
- 2. Les formulaires suivants sont disponibles au site Web Catalogue de formulaires :
 - PWGSC-TPSGC 942 Commande subséquente à une offre à commandes
 - PWGSC-TPGSC 942-2 Commande subséquente à une offre à commandes (Livraison multiple)
 - PWGSC-TPSGC 944 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (anglais seulement)
 - PWGSC-TPSGC 945 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (français seulement)

ou

- 3. Un formulaire équivalent ou un document électronique de commande subséquente qui comprend à tous le moins les renseignements suivants :
 - le numéro de l'offre à commandes;
 - l'énoncé auquel les modalités de l'offre à commandes ont été intégrées;
 - la description et le prix unitaire de chaque article;
 - la valeur totale de la commande subséquente;
 - le point de livraison;
 - la confirmation comme quoi les fonds sont disponibles aux termes de l'article 32 de la Loi sur la gestion des finances publiques;
 - la confirmation comme quoi l'utilisateur a été désigné dans le cadre de l'offre à commandes et qu'il détient l'autorisation d'établir un contrat.

7.9 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 100 000.00\$ (taxes applicables incluses).

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. $51019\mbox{-}220926/A$ \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. $51019\mbox{-}220926$

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

MCT-1-44186

Id de l'acheteur - Buyer ID mct042 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

7.10 Limitation financière – Totale

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de 460,000.00\$, (taxes applicables exclues) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou 3 mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

(Derived from - Provenant de: M4506C, 2021/5/20)

7.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales <u>2005</u> (2017/06/21), Conditions générales offres à commandes biens ou services
- e) les conditions générales <u>2010A</u> (2021/12/02), Conditions générales biens (complexité moyenne);
- f) l'Annexe « A », Énoncé des Besoin;
- g) I'Annexe « B », Base de paiement;
- j) l'offre de l'offrant en date du

7.12 Attestations et renseignements supplémentaires

7.12.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

7.13 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur au à l'île-du-Prince-Édouard, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. $51019\mbox{-}220926\mbox{/A}$ \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. $51019\mbox{-}220926$

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MCT-1-44186

ld de l'acheteur - Buyer ID $mct042 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

7.14 Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Pendant la période de l'offre à commandes, le Canada peut effectuer la transition vers une SAE afin de traiter et de gérer de façon plus efficace les commandes subséquentes individuelles pour certains ou pour l'ensemble des biens et des services applicables de l'offre à commandes. Le Canada se réserve le droit, à sa propre discrétion, de rendre l'utilisation de la nouvelle solution d'achats électroniques obligatoire.

Le Canada accepte de fournir à l'offrant un préavis de trois mois afin de lui permettre d'adopter les mesures nécessaires en vue d'intégrer l'offre à la SAE. Le préavis comprendra une trousse d'information détaillée décrivant les exigences, ainsi que les orientations et les appuis pertinents.

Si l'offrant décide de ne pas offrir ses biens et ses services par l'intermédiaire de la Solution d'achats électroniques, l'offre à commandes pourrait être mise de côté par le Canada.

7.15 Fermeture de l'usine

Première année (2022-2023)

L'usine de l'offrant sera fermée pour le congé de Noël et les vacances estivales, comme il est précisé cidessous. Aucune expédition ne sera faite pendant ces périodes.

Vacances de Noël DU	AU
Vacances estivales DU	_AU
Deuxième année (2023-2024)	
Vacances de Noël DU	AU
Vacances estivales DU	_AU
Troisième année (2024-2025)	
Vacances de Noël DU	AU
Vacances estivales DU	_AU
Quatrième année (2025-2026)	
Vacances de Noël DU	AU
Vacances estivales DU	_AU
Cinquième année (2026-2027)	
Vacances de Noël DU	AU
Vacances estivales DU	AU

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. 51019-220926/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. 51019-220926

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MCT-1-44186

ld de l'acheteur - Buyer ID $mct042 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

7.16 Emplacement de l'usine

Les articles seront fabriqués à :

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

7.1 Énoncé des Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.2 Clauses et conditions uniformisées

7.2.1 Conditions générales

2010A (2021/12/02), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

7.3 Durée du contrat

7.3.1 Date de livraison

- 1. Les commandes de 100 001 unités et plus doivent être envoyées dans les 10 semaines suivant la réception de la commande subséquente d'ACC, conformément à ce qui a été convenu par le fournisseur et la responsable de projet.
- 2. Les commandes de 10 001 unités à 100 000 unités doivent être envoyées dans les sept semaines suivant la réception de la commande subséquente d'ACC, conformément à ce qui a été convenu par le fournisseur et la responsable de projet.
- 3. Les commandes de 10 000 unités ou moins, soit la livraison accélérée des produits précisés dans la commande subséquente d'ACC, doivent être livrées dans un délai de 15 jours ouvrables.

7.4 Divulgation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la <u>Loi sur la pension de la fonction publique</u> (LPFP), l' entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'<u>Avis sur la Politique des marchés : 2019-01</u> du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

(Derived from - Provenant de: A3025C, 2020/05/04)

File No. - N° du dossier MCT-1-44186

ld de l'acheteur - Buyer ID $mct042 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

7.5 Paiement

7.5.1 Base de paiement

Base de paiement - prix unitaire(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaire(s) ferme(s) précisé(s) dans l'annexe B. Les droits de sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

7.5.2 Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C (2017/08/17), Limite de prix

7.5.3 Modalités de paiement

Référence de CCUASectionDateH1001CPaiements multiples2008/05/12

7.6 Instructions pour la facturation

- L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures» des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit:
 - a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés àl'adresse suivante pour attestation et paiement. (Insérer le nom et l'adresse de l'organisation)

Anciens combattants Canada
Direction générale de la commémoration
161, rue Grafton
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) C1A 8M9
Expédition et réception

b) Un (1) exemplaire doit être envoyé au consignataire

(Derived from - Provenant de: H5001C, 2008/12/12)

ld de l'acheteur - Buyer ID $mct042 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier MCT-1-44186

7.7 Fourniture de tous les matériaux par l'entrepreneur

Il incombera à l'entrepreneur de se procurer tous les matériaux nécessaires à la fabrication des articles spécifiés dans les présentes. Les délais de livraison de l'article (des articles) en question prévoient le temps nécessaire à l'acquisition de ces matériaux.

7.8 Assurances

Clause du Guide des CCUA G1005C (2016/01/28), Assurances - aucune exigence particulière

7.9 Règlement des différends

- (a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.
- (b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.
- (c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.
- (d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « Règlement des différends ».

7.10 Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés et livrés au point de destination précisé dans le contrat :

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

a) rendu droits acquittés (DDP) Anciens combattants Canada, Direction générale de la commémoration, 161, rue Grafton, Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) C1A 8M9 Expédition et réception selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

(Derived from - Provenant de: D4002C, 2013/04/25)

7.11 Emballage

Comme précisé dans l'Énoncé des besoin. (Annexe A).

File No. - N° du dossier MCT-1-44186

Id de l'acheteur - Buyer ID mct042 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « A » ÉNONCÉ DES BESOIN

Portée des travaux

Anciens Combattants Canada (ACC) est à la recherche d'un entrepreneur pour produire des épinglettes et des tirettes de fermeture à glissière commémoratives, conformément aux normes de qualité ainsi qu'à la conception, à la taille et au prototype approuvés par ACC. L'entrepreneur devra fournir « sur demande » ces épinglettes et tirettes de fermeture à glissière insérées sur des cartes supports, prêtes à être distribuées.

1. Épinglettes « Le Canada se souvient » (article 001), conformément à la maquette jointe à l'annexe C.

Outillage : Doit être une épinglette de 3/4 po produite avec une matrice gravée comportant

une résolution fine de 0,003 po.

Moulage: Les matériaux doivent contenir 97 % d'étain sans plomb (étain vierge) allié à 3 %

d'un mélange de bismuth, d'argent et de cuivre.

Couleur : Doit contenir deux couleurs de remplissage pour émaillage à froid noir et rouge

(Pantone - 186 rouge) sur placage doré.

Finition: Le métal de base doit être coupé et bruni pour effacer les aspérités et doit être

lustré. Le fini doit être plaqué en triple (cuivre, nickel brillant-et or 24 K).

Tige: Doit comprendre une tige de nickel d'une longueur de 0,312 po et d'un diamètre

de 0,045 po fixée en place et striée pour assurer une bonne retenue (attache

papillon standard).

La tige doit être crénelée à la base pour éviter qu'elle ne se détache de la base moulée et comporter, sur l'envers, une pastille de 5 mm de largeur comprenant

une griffe pour tissu afin d'empêcher l'épinglette de tourner lorsqu'elle est

portée.

Carte Doit être en carton recyclé 10 points blanc (fini satiné) de 3,5 po × 3,75 po,

support : imprimée recto-verso au moyen d'un processus polychrome et rognée à vif sur

l'avant.

Description: L'épinglette doit être produite comme suit: la feuille d'érable est dorée. Les

deux coquelicots sont rouges et leur contour est noir. Chaque coquelicot a un

File No. - N° du dossier MCT-1-44186

Id de l'acheteur - Buyer ID mct042 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

centre noir qui comprend une bordure festonnée. La tige de la feuille d'érable et les deux tiges courbées des coquelicots sont de couleur or.

2. Toute épinglette commémorative faite sur mesure avec carte support (article 002 jusqu'à deux couleurs sur l'épinglette et article 003 jusqu'à trois couleurs sur l'épinglette)

Outillage : Doit être une épinglette d'une grandeur maximale de 1 po × 1 po produite avec

une matrice gravée comportant une résolution fine de 0,003 po.

Moulage: Les matériaux doivent contenir 97 % d'étain sans plomb (étain vierge) allié à 3 %

d'un mélange de bismuth, d'argent et de cuivre.

Couleur : Doit comprendre jusqu'à trois couleurs de remplissage pour émaillage à froid.

Finition : Conformément aux exigences, le fini en métal doit comprendre l'un des finis

suivants ou une combinaison de ces finis : étain antique, laiton antique ou plaqué or, conformément au nº 1 ci-dessus. Oxydation et lustrage manuel pour

éliminer les piqûres.

Tige: Doit comprendre une tige de nickel d'une longueur de 0,312 po et d'un diamètre

de 0,045 po fixée en place et striée pour assurer une bonne retenue (attache

papillon standard).

La tige doit être crénelée à la base pour éviter qu'elle ne se détache de la base moulée et comporter, sur l'envers, une pastille de 5 mm de largeur comprenant une griffe pour tissu afin d'empêcher l'épinglette de tourner lorsqu'elle est

portée.

Carte La carte support doit être :

support en carton recyclé 10 points blanc (fini satiné) de 3,5 po × 3,75 po, imprimée

recto-verso au moyen d'un processus polychrome et rognée à vif sur l'avant.

Chaque épinglette réalisée doit être attachée à une carte support imprimée et découpée à la forme.

Id de l'acheteur - Buyer ID mct042 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS MCT-1-44186

3. Toute épinglette commémorative faite sur mesure sans carte support (article 004 jusqu'à deux couleurs sur l'épinglette et article 005 jusqu'à trois couleurs sur l'épinglette)

Outillage : Doit être une épinglette d'une grandeur maximale de 1 po × 1 po produite avec

une matrice gravée comportant une résolution fine de 0,003 po.

Moulage: Les matériaux doivent contenir 97 % d'étain sans plomb (étain vierge) allié à 3 %

d'un mélange de bismuth, d'argent et de cuivre.

Couleur : Doit comprendre jusqu'à trois couleurs de remplissage pour émaillage à froid.

Finition: Conformément aux exigences, le fini en métal doit comprendre l'un des finis

suivants ou une combinaison de ces finis : étain antique, laiton antique ou plaqué or, conformément au nº 1 ci-dessus. Oxydation et lustrage manuel pour

éliminer les pigûres.

Tige: Doit comprendre une tige de nickel d'une longueur de 0,312 po et d'un diamètre

de 0,045 po fixée en place et striée pour assurer une bonne retenue (attache

papillon standard).

La tige doit être crénelée à la base pour éviter qu'elle ne se détache de la base moulée et comporter, sur l'envers, une pastille de 5 mm de largeur comprenant une griffe pour tissu afin d'empêcher l'épinglette de tourner lorsqu'elle est

portée.

File No. - N° du dossier MCT-1-44186

ld de l'acheteur - Buyer ID $mct042 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

4. Toute tirette de fermeture à glissière commémorative faite sur mesure avec carte support (article 006 jusqu'à trois couleurs sur la tirette)

Outillage : Doit être une tirette de fermeture à glissière d'une grandeur maximale de 1 po x

1 po produite avec une matrice gravée comportant une résolution fine de

0,003 po.

Moulage: Les matériaux doivent contenir 97 % d'étain sans plomb (étain vierge) allié à 3 %

d'un mélange de bismuth, d'argent et de cuivre.

Couleur : Doit comprendre jusqu'à trois couleurs de remplissage pour émaillage à froid.

Finition: Conformément aux exigences, le fini en métal doit comprendre l'un des finis

suivants ou une combinaison de ces finis : étain antique, laiton antique ou plaqué or, conformément au nº 1 ci-dessus. Oxydation et lustrage manuel pour

éliminer les pigûres.

Attache: Doit être une attache métallique inoxydable d'une grandeur maximale de 3/4 po.

Diamètre de la grande courbe = 5/16 po, diamètre de la petite courbe = 3/16 po.

Carte La carte support doit être :

support en carton recyclé 10 points blanc (fini satiné) de 3,5 po x 2,5 po ou de 3,5 po x

3,75 po, imprimée recto-verso au moyen d'un processus polychrome et rognée à

vif sur l'avant.

 N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MCT-1-44186

ld de l'acheteur - Buyer ID $mct042 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

L'emballage des articles 001, 002, 003 et 006 (avec carte support) doit être comme suit :

Option 1

Sacs de polyéthylène

Les épinglettes et les tirettes de fermeture à glissière doivent être thermoscellées dans des sacs surdimensionnés de polyéthylène de 2 ml. Les épinglettes assemblées par groupes de 100 seront mises en lot dans des sacs de polyéthylène transparent de taille uniforme. Ces sacs doivent être scellés ou fermés solidement.

Il faut placer les épinglettes et les tirettes de fermeture à glissière par lot de 2 500 unités dans des boîtes de carton. Les boîtes doivent être faites de carton ondulé à double paroi et à cannelure BC, d'une épaisseur minimale de 3/16 po, et de résistance adéquate pour l'envoi. Le nombre total d'épinglettes que contient la boîte doit être indiqué sur l'extérieur de la boîte.

Les assemblages d'unité doivent être conformes aux normes minimales du gouvernement du Canada relatives au pays d'origine et à la commercialisation de produits. Le sac ne doit comporter aucune inscription.

Option 2

Enveloppes

Les enveloppes doivent être d'une grandeur de 3,75 po x 4 po $(\pm 0,125 po)$ pour s'adapter aux cartes supports de 3,5 po x 3,75 po ou de 3,75 po x 2,75 po pour les tirettes de fermeture à glissière et convenir à l'insertion automatique.

Enveloppes en papier vélin blanc, 24 lb Impression polychrome sur un côté Plier et coller au format final

Les épinglettes et les tirettes de fermeture à glissière doivent être insérées dans des enveloppes, puis celles-ci doivent être scellées. Les épinglettes assemblées par groupes de 100 doivent être mises en lot dans des sacs de polyéthylène transparent de taille uniforme. Ces sacs doivent être scellés ou fermés solidement. Il faut placer les enveloppes à épinglettes et à tirettes de fermeture à glissière par lot de 2 500 unités dans des boîtes de carton. Les boîtes devront être faites de carton ondulé à double paroi et à cannelure BC, d'une épaisseur minimale de 3/16 po, et de résistance adéquate pour l'envoi. Le nombre total d'épinglettes et de tirettes de fermeture à glissière que contient la boîte doit être indiqué sur l'extérieur de la boîte.

Id de l'acheteur - Buyer ID mct042 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier N° CCC / CC MCT-1-44186

L'emballage des articles 004 et 005 (sans carte support) doit être comme suit :

Option 1

Sacs de polyéthylène

Les épinglettes doivent être thermoscellées dans des sacs surdimensionnés de polyéthylène de 2 ml. Les épinglettes assemblées par groupes de 100 seront mises en lot dans des sacs de polyéthylène transparent de taille uniforme. Ces sacs doivent être scellés ou fermés solidement.

Il faut placer les épinglettes par lot de 2 500 unités dans des boîtes en carton. Les boîtes doivent être faites de carton ondulé à double paroi et à cannelure BC, d'une épaisseur minimale de 3/16 po, et de résistance adéquate pour l'envoi. Le nombre total d'épinglettes que contient la boîte doit être indiqué sur l'extérieur de la boîte.

Les assemblages d'unité doivent être conformes aux normes minimales du gouvernement du Canada relatives au pays d'origine et à la commercialisation de produits. Le sac ne doit comporter aucune inscription.

Option 2

Enveloppes

Les enveloppes doivent être d'une grandeur de 3,75 po x 4 po (± 0,125 po) et convenir à l'insertion automatique. Enveloppes en papier vélin blanc, 24 lb Impression polychrome sur un côté Plier et coller au format final

Les épinglettes doivent être insérées dans des enveloppes scellées. Les épinglettes assemblées par groupes de 100 doivent être mises en lot dans des sacs de polyéthylène transparent de taille uniforme. Ces sacs doivent être scellés ou fermés solidement. Il faut placer les enveloppes d'épinglettes par lot de 2 500 unités dans des boîtes. Les boîtes devront être faites de <u>carton</u> <u>ondulé à double paroi et à cannelure BC, d'une épaisseur minimale de 3/16 po, et de</u> <u>résistance adéquate pour l'envoi</u>. Le nombre total d'épinglettes que contient la boîte doit être indiqué sur l'extérieur de la boîte.

MCT-1-44186

L'entrepreneur doit fournir les services suivants :

- Fournir tout le matériel nécessaire à la production;
- Faire parvenir les maquettes des cartes supports et les prototypes des épinglettes et des tirettes de fermeture à glissière pour les articles 001, 002, 003 et 006, et les prototypes des épinglettes pour les articles 004 et 005, avant la production des articles;
- Fabriquer et faire l'impression sur mesure des épinglettes;
- Imprimer, rogner et découper à la forme les cartes supports pour les épinglettes et les tirettes de fermeture à glissière pour les articles 001, 002, 003 et 006;
- Fixer les épinglettes sur les cartes supports et les insérer dans les sacs surdimensionnés de polyéthylène scellés acceptant les cartes pour les articles 001, 002 et 003;
- Étiqueter toutes les boîtes avec le nom et la quantité du produit;
- Tous les coûts associés à la matrice ou aux outils sont à la charge du fournisseur;
- Fournir un prototype avant la production initiale à la responsable de projet pour approbation.

Matériel fourni par ACC

ACC fournira l'ensemble des éléments graphiques pour la conception de l'épinglette, de la tirette de fermeture à glissière et de la carte support. Les maquettes de l'épinglette « Le Canada se souvient » et de sa carte support, et si nécessaire les maquettes des épinglettes et des tirettes de fermeture à glissière faites sur mesure, seront envoyées par courriel en format PDF vectoriel ou EPS.

Excédents de production

Aucun lot insuffisant ne sera accepté, et les excédents de production ne doivent pas dépasser cinq pour cent (5 %). Les excédents de production doivent être facturés au prix de « copies supplémentaires, même série ».

Composants

Tous les composants associés au projet, qu'ils soient fournis par l'acheteur ou encore achetés ou fournis par l'entrepreneur, doivent être considérés comme la propriété de l'État et expédiés port payé, à sa demande, avec les prototypes à la responsable de projet.

Maquettes, prototypes et échéanciers

Le fournisseur doit faire parvenir les modèles des cartes support et les prototypes des épinglettes et des tirettes de fermeture à glissière pour les articles 001, 002, 003 et 006, et les prototypes des épinglettes pour les articles 004 et 005, au plus tard cinq jours après la réception des maquettes provenant d'ACC. Les maquettes et les prototypes seront retournés à

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. $51019\mbox{-}220926/A$ \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. $51019\mbox{-}220926$

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier ld de l'acheteur - Buyer ID mct042 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

MCT-1-44186

l'entrepreneur dans un délai de deux jours ouvrables accompagnés d'une approbation en bonne et due forme ou des commentaires d'ACC.

Si les échantillons de présérie sont rejetés, l'entrepreneur doit fournir un deuxième échantillon de présérie dans les deux jours ouvrables suivant l'avis de rejet par la responsable de projet.

La responsable de projet informera l'entrepreneur par écrit que les échantillons de présérie ont fait l'objet d'une acceptation complète ou conditionnelle ou qu'ils ont été rejetés. Le fournisseur doit présenter un prototype de l'épinglette et de la tirette de fermeture à glissière et un modèle de la carte support pour approbation avant le début de la production initiale. Le prototype doit être envoyé par service de messagerie à la responsable de projet. L'entrepreneur assume seul le risque lié à toute production d'articles antérieure à l'approbation des échantillons de présérie.

Les échantillons de présérie fournis par l'entrepreneur demeureront la propriété du Canada.

Les échantillons de présérie pourraient ne pas être exigés si l'entrepreneur effectue actuellement la production. L'entrepreneur doit alors faire une demande d'exemption de fourniture d'échantillons de présérie, par écrit, à la responsable de projet. La décision relative à l'exemption de fourniture d'échantillons est à la discrétion de la responsable de projet.

L'entrepreneur doit effectuer toutes les inspections et tous les essais requis afin de vérifier si les exigences techniques indiquées dans le contrat sont respectées.

Calendrier d'envoi des produits

- 1. Les commandes de 100 001 unités et plus doivent être envoyées dans les 10 semaines suivant la réception de la commande subséquente d'ACC, conformément à ce qui a été convenu par le fournisseur et la responsable de projet.
- 2. Les commandes de 10 001 unités à 100 000 unités doivent être envoyées dans les sept semaines suivant la réception de la commande subséquente d'ACC, conformément à ce qui a été convenu par le fournisseur et la responsable de projet.
- 3. Les commandes de 10 000 unités ou moins, soit la livraison accélérée des produits précisés dans la commande subséquente d'ACC, doivent être livrées dans un délai de 15 jours ouvrables.

Id de l'acheteur - Buyer ID $mct042\\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier MCT-1-44186

Adresse de livraison

Les livraisons doivent être effectuées à l'adresse suivante :

Anciens Combattants Canada Direction générale de la commémoration 125, avenue Maple Hills Charlottetown (Î.-P.-É.) C1C 0B6 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MCT-1-44186

ld de l'acheteur - Buyer ID $mct042 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE « B » BASE DE PAIEMENT

PÉRIODE INITIALE (de la date d'émission de l'offre à commandes au 31 mars 2024)

ARTICLE 001 – Épinglettes « LE CANADA SE SOUVIENT » avec cartes supports.

Quantité estimée	Unité de distribution	Prix unitaire ferme, rendu droits acquittés, taxes applicables en sus
Jusqu'à 5 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
5 001 à 25 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
25 001 à 50 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
50 001 à 100 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
100 001 et plus	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$

ARTICLE 002 – Épinglettes COMMÉMORATIVES faites sur mesure (jusqu'à deux couleurs de remplissage pour

émaillage à froid de l'épinglette) avec cartes supports.

Quantité estimée	Unité de distribution	Prix unitaire ferme, rendu droits acquittés, taxes applicables en sus
Jusqu'à 5 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
5 001 à 25 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
25 001 à 50 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
50 001 à 100 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
100 001 et plus	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MCT-1-44186

% Id de l'acheteur - Buyer ID mct042 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ARTICLE 003 – Épinglettes COMMÉMORATIVES faites sur mesure (<u>jusqu'à trois couleurs de remplissage pour</u> émaillage à froid de l'épinglette) avec cartes supports.

Quantité estimée	Unité de distribution	Prix unitaire ferme, rendu droits acquittés, taxes applicables en sus
Jusqu'à 5 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
5 001 à 25 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
25 001 à 50 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
50 001 à 100 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
100 001 et plus	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$

ARTICLE 004 – Épinglettes COMMÉMORATIVES faites sur mesure (jusqu'à deux couleurs de remplissage pour émaillage à froid de l'épinglette) sans cartes supports.

Quantité estimée	Unité de distribution	Prix unitaire ferme, rendu droits acquittés, taxes applicables en sus
Jusqu'à 5 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
5 001 à 25 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
25 001 à 50 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
50 001 à 100 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
100 001 et plus	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID $mct042 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier N° CCC / CCC No./ N° VME MCT-1-44186

ARTICLE 005 – Épinglettes COMMÉMORATIVES faites sur mesure (<u>jusqu'à trois couleurs de remplissage pour</u> émaillage à froid de l'épinglette) sans cartes supports.

Quantité estimée	Unité de distribution	Prix unitaire ferme, rendu droits acquittés, taxes applicables en sus
Jusqu'à 5 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
5 001 à 25 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
25 001 à 50 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
50 001 à 100 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
100 001 et plus	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$

ARTICLE 006 – Tirettes de fermeture à glissière COMMÉMORATIVES faites sur mesure (jusqu'à trois couleurs de remplissage pour émaillage à froid de la tirette) avec cartes supports.

Quantité estimée	Unité de distribution	Prix unitaire ferme, rendu droits acquittés, taxes applicables en sus
Jusqu'à 5 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
5 001 à 25 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
25 001 à 50 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
50 001 à 100 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
100 001 et plus	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$

% Id de l'acheteur - Buyer ID mct042 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier MCT-1-44186

PREMIÈRE PÉRIODE OPTIONNELLE (du 1er avril 2024 au 31 mars 2025)

ARTICLE 001 – Épinglettes « LE CANADA SE SOUVIENT » avec cartes supports.

Quantité estimée	Unité de distribution	Prix unitaire ferme, rendu droits acquittés, taxes applicables en sus
Jusqu'à 5 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
5 001 à 25 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
25 001 à 50 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
50 001 à 100 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
100 001 et plus	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$

ARTICLE 002 – Épinglettes COMMÉMORATIVES faites sur mesure (jusqu'à deux couleurs de remplissage pour émaillage à froid de l'épinglette) avec cartes supports.

Quantité estimée	Unité de distribution	Prix unitaire ferme, rendu droits acquittés, taxes applicables en sus
Jusqu'à 5 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
5 001 à 25 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
25 001 à 50 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
50 001 à 100 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
100 001 et plus	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$

ld de l'acheteur - Buyer ID $mct042 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier MCT-1-44186

ARTICLE 003 – Épinglettes COMMÉMORATIVES faites sur mesure (<u>jusqu'à trois couleurs de remplissage</u> pour émaillage à froid de l'épinglette) avec cartes supports.

Quantité estimée	Unité de distribution	Prix unitaire ferme, rendu droits acquittés, taxes applicables en sus
Jusqu'à 5 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
5 001 à 25 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
25 001 à 50 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
50 001 à 100 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
100 001 et plus	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$

ARTICLE 004 – Épinglettes COMMÉMORATIVES faites sur mesure (jusqu'à deux couleurs de remplissage pour émaillage à froid de l'épinglette) sans cartes supports.

Quantité estimée	Unité de distribution	Prix unitaire ferme, rendu droits acquittés, taxes applicables en sus
Jusqu'à 5 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
5 001 à 25 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
25 001 à 50 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
50 001 à 100 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
100 001 et plus	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$

ld de l'acheteur - Buyer ID $mct042 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier MCT-1-44186

ARTICLE 005 – Épinglettes COMMÉMORATIVES faites sur mesure (<u>jusqu'à trois couleurs de remplissage pour</u> émaillage à froid de l'épinglette) sans cartes supports.

Quantité estimée	Unité de distribution	Prix unitaire ferme, rendu droits acquittés, taxes applicables en sus
Jusqu'à 5 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
5 001 à 25 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
25 001 à 50 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
50 001 à 100 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
100 001 et plus	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$

ARTICLE 006 – Tirettes de fermeture à glissière COMMÉMORATIVES faites sur mesure (jusqu'à trois couleurs de remplissage pour émaillage à froid de la tirette) avec cartes supports.

Quantité estimée	Unité de distribution	Prix unitaire ferme, rendu droits acquittés, taxes applicables en sus
Jusqu'à 5 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
5 001 à 25 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
25 001 à 50 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
50 001 à 100 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
100 001 et plus	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$

File No. - N° du dossier MCT-1-44186

ld de l'acheteur - Buyer ID $mct042 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

DEUXIÈME PÉRIODE OPTIONNELLE (du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026)

ARTICLE 001 – Épinglettes « LE CANADA SE SOUVIENT » avec cartes supports

Quantité estimée	Unité de distribution	Prix unitaire ferme, rendu droits acquittés, taxes applicables en sus
Jusqu'à 5 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
5 001 à 25 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
25 001 à 50 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
50 001 à 100 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
100 001 et plus	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$

ARTICLE 002 – Épinglettes COMMÉMORATIVES faites sur mesure (jusqu'à deux couleurs de remplissage pour

émaillage à froid de l'épinglette) avec cartes supports.

Quantité estimée	Unité de distribution	Prix unitaire ferme, rendu droits acquittés, taxes applicables en sus
Jusqu'à 5 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
5 001 à 25 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
25 001 à 50 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
50 001 à 100 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
100 001 et plus	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$

File No. - N° du dossier MCT-1-44186

% Id de l'acheteur - Buyer ID $mct042 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ARTICLE 003 – Épinglettes COMMÉMORATIVES faites sur mesure (jusqu'à trois couleurs de remplissage pour émaillage à froid de l'épinglette) avec cartes supports.

Quantité estimée	Unité de distribution	Prix unitaire ferme, rendu droits
		acquittés, taxes applicables en sus
Jusqu'à 5 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
5 001 à 25 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
25 001 à 50 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
50 001 à 100 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
100 001 et plus	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$

ARTICLE 004 – Épinglettes COMMÉMORATIVES faites sur mesure (jusqu'à deux couleurs de remplissage pour émaillage à froid de l'épinglette) sans cartes supports.

Quantité estimée	Unité de distribution	Prix unitaire ferme, rendu droits acquittés, taxes applicables en sus
Jusqu'à 5 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
5 001 à 25 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
25 001 à 50 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
50 001 à 100 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
100 001 et plus	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$

% Id de l'acheteur - Buyer ID mct042 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

 $\begin{array}{c} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ MCT\text{-}1\text{-}44186 \end{array}$

ARTICLE 005 – Épinglettes COMMÉMORATIVES faites sur mesure (<u>jusqu'à trois couleurs de remplissage pour</u> émaillage à froid de l'épinglette) sans cartes supports.

Quantité estimée	Unité de distribution	Prix unitaire ferme, rendu droits
		acquittés, taxes applicables en sus
Jusqu'à 5 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
5 001 à 25 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
25 001 à 50 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
50 001 à 100 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
100 001 et plus	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$

ARTICLE 006 – Tirettes de fermeture à glissière COMMÉMORATIVES faites sur mesure (jusqu'à trois couleurs de remplissage pour émaillage à froid de la tirette) avec cartes supports.

Quantité estimée	Unité de distribution	Prix unitaire ferme, rendu droits acquittés, taxes applicables en sus
Jusqu'à 5 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
5 001 à 25 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
25 001 à 50 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
50 001 à 100 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
100 001 et plus	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$

File No. - N° du dossier MCT-1-44186

TROISIÈME PÉRIODE OPTIONNELLE (du 1er avril 2026 au 31 mars 2027)

ARTICLE 001 – Épinglettes « LE CANADA SE SOUVIENT » avec cartes supports

Quantité estimée	Unité de distribution	Prix unitaire ferme, rendu droits acquittés, taxes applicables en sus
Jusqu'à 5 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
5 001 à 25 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
25 001 à 50 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
50 001 à 100 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
100 001 et plus	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$

ARTICLE 002 – Épinglettes COMMÉMORATIVES faites sur mesure (jusqu'à deux couleurs de remplissage pour

émaillage à froid de l'épinglette) avec cartes supports.

Quantité estimée	Unité de distribution	Prix unitaire ferme, rendu droits acquittés, taxes applicables en sus
Jusqu'à 5 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
5 001 à 25 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
25 001 à 50 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
50 001 à 100 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
100 001 et plus	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$

ld de l'acheteur $\,$ - Buyer ID mct042 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier MCT-1-44186

ARTICLE 003 – Épinglettes COMMÉMORATIVES faites sur mesure (<u>jusqu'à trois couleurs de remplissage</u> pour émaillage à froid de l'épinglette) avec cartes supports.

Quantité estimée	Unité de distribution	Prix unitaire ferme, rendu droits acquittés, taxes applicables en sus
Jusqu'à 5 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
5 001 à 25 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
25 001 à 50 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
50 001 à 100 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
100 001 et plus	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$

ARTICLE 004 – Épinglettes COMMÉMORATIVES faites sur mesure (jusqu'à deux couleurs de remplissage pour émaillage à froid de l'épinglette) sans cartes supports.

Quantité estimée	Unité de distribution	Prix unitaire ferme, rendu droits acquittés, taxes applicables en sus
Jusqu'à 5 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
5 001 à 25 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
25 001 à 50 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
50 001 à 100 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
100 001 et plus	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$

ld de l'acheteur - Buyer ID $mct042 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

 $\begin{array}{c} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ MCT\text{-}1\text{-}44186 \end{array}$

ARTICLE 005 – Épinglettes COMMÉMORATIVES faites sur mesure (jusqu'à trois couleurs de remplissage pour émaillage à froid de l'épinglette) sans cartes supports.

Quantité estimée	Unité de distribution	Prix unitaire ferme, rendu droits acquittés, taxes applicables en sus
Jusqu'à 5 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
5 001 à 25 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
25 001 à 50 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
50 001 à 100 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
100 001 et plus	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$

ARTICLE 006 – Tirettes de fermeture à glissière COMMÉMORATIVES faites sur mesure (jusqu'à trois couleurs de remplissage pour émaillage à froid de la tirette) avec cartes supports.

Quantité estimée	Unité de distribution	Prix unitaire ferme, rendu droits acquittés, taxes applicables en sus
Jusqu'à 5 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
5 001 à 25 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
25 001 à 50 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
50 001 à 100 000	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$
100 001 et plus	Chacun	\$
Expédition	Montant forfaitaire	\$

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MCT-1-44186

% Id de l'acheteur - Buyer ID mct042 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « C » LE TEXT DES CARTONS PRÉSENTOIRS- Le Canada se souvient

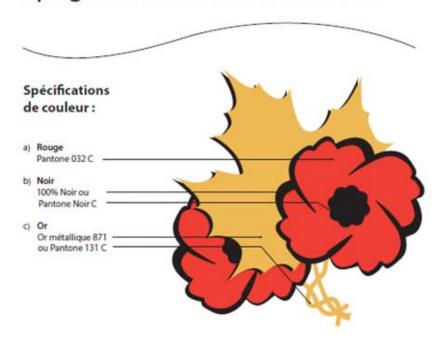
Voir ci-joint

 $\begin{array}{c} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ MCT\text{-}1\text{-}44186 \end{array}$

ANNEXE « D » DESSINS DE L'ÉPINGLETTE- Le Canada se souvient



Épinglette « Le Canada se souvient »



 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. 51019-220926/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. 51019-220926

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MCT-1-44186

% Id de l'acheteur - Buyer ID mct042 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « E » LE TEXT DES CARTONS PRÉSENTOIRS (L'ÉPINGLETTE BOTTE)

Voir ci-joint

MCT-1-44186

File No. - N° du dossier

ld de l'acheteur - Buyer ID $mct042 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE « F » DESSINS DE L'ÉPINGLETTE-(Botte)



 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. 51019-220926/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. 51019-220926

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MCT-1-44186

ld de l'acheteur - Buyer ID $mct042 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE « G » TIRETTES DE FERMETURE A GLISSIERE

Voir ci-joint

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. 51019-220926/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. 51019-220926

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

 $\begin{array}{c} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ MCT\text{-}1\text{-}44186 \end{array}$

% Id de l'acheteur - Buyer ID mct042 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « H » ENVELOPPES

(voir ci-joint)

 $\begin{array}{c} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ MCT\text{-}1\text{-}44186 \end{array}$

ANNEXE « I » ÉCHANTILLON - ÉPINGLETTES, 'LE CANADA SE SOUVIENT' (ARTICLE 001)







 $\rm N^{\circ}$ de l'invitation - Solicitation No. 51019--220926/A $\rm N^{\circ}$ de réf. du client - Client Ref. No. 51019--220926

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier MCT-1-44186

Id de l'acheteur - Buyer ID $mct042 \\ \text{N° CCC / CCC No.}/\,\text{N° VME} - \text{FMS}$

ANNEXE « J » CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE

		Conforme	Commentaires du	RÉSERVÉ au ministère client seulement	# _"
		Non		Respecté/	
				Non respecté	
	Épinglettes « Le Canada se souvient »				
	(article 001)				
_	Doit être une épinglette de 3/4 po produite avec				
	une matrice gravée comportant une résolution				
					1
7	Les matériaux doivent contenir 97 % d'étain				
	sans plomb (étain vierge) allié à 3 % d'un				
	mélange de bismuth, d'argent et de cuivre.				
3	Doit contenir deux couleurs de remplissage				
	pour émaillage à froid noir et rouge (Pantone –				
	186 rouge) sur placage doré.				
4	Le métal de base doit être coupé et bruni pour				
	effacer les aspérités et doit être lustré. Le fini				
	doit être plaqué en triple (cuivre, nickel brillant				
	ou or 24 K).				
2	Doit comprendre une tige de nickel d'une				
	longueur de 0,312 po et d'un diamètre de				
	0,045 po fixée en place et striée pour assurer				
	une bonne retenue (attache papillon standard).				
9	La tige doit être crénelée à la base pour éviter				
	qu'elle ne se détache de la base moulée et				
	comporter, sur l'envers, une pastille de 5 mm de				
	largeur comprenant une griffe pour tissu afin				
	d'empêcher l'épinglette de tourner lorsqu'elle				
	est portée.				

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de réf. du client - Client Ref. No. 51019-220926 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. $51019\mbox{-}220926/A$

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier MCT-1-44186

Id de l'acheteur - Buyer ID $mct042 \\ \text{N° CCC / CCC No.}/\text{ N° VME - FMS}$

		Conforme	Commentaires du	RÉSERVÉ au ministère client seulement
			fournisseur	à des fins d'ÉVALUATION TECHNIQUE
		Non		COMMENIAIRES Respecté/ Non
				respecté
7	La carte support doit être en carton recyclé blanc 10 points, de 3,5 po x 3,75 po, avec fini satiné.			
	La carte support doit être imprimée recto-verso au moyen d'un processus d'impression polychrome et rognée à vif.			
8	L'épinglette doit être produite de la façon suivante : la feuille d'érable est dorée. Les deux			
	coquelicots sont rouges et leur contour est noir. Chaque coquelicot a un centre noir qui			
	comprend une bordure festonnée. La tige de la			
	feuille d'érable et les deux tiges courbées du coquelicot sont dorées.			
6	L'option d'emballage 1 doit être la suivante :			
	Les épinglettes doivent être montées sur des			
	cartes supports. Les épinglettes ainsi montées doivent être thermoscellées dans des sacs			
	surdimensionnés de polyéthylène de 2 ml. Les			
	épinglettes assemblées par groupes de			
	polyéthylène transparent de taille uniforme. Ces			
	sacs doivent être scellés ou fermés solidement.			
	Il faut placer les épinglettes par lot de			
	2 500 unités par boîte. Les boîtes doivent être faites de carton andulé à double naroi et à			
	cannelures BC, d'une épaisseur minimale de			
	3/16 po, et de résistance adéquate pour l'envoi.			
	Le nombre total d'épinglettes que contient la			
	Le sac ne don componer aucune inscription.			

N° de l'invitation - Solicitation No. 51019-220926/A N° de réf. du client - Client Ref. No. 51019-220926

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier MCT-1-44186

Id de l'acheteur - Buyer ID $mct042 \\ \text{N° CCC / CCC No.}/\,\text{N° VME} - \text{FMS}$

		Conforme	Commentaires du fournisseur	RÉSERVI à des fin	RÉSERVÉ au ministère client seulement à des fins d'ÉVALUATION TECHNIQUE
		Oni on			COMMENTAIRES
		Non		Respecté/ Non respecté	
10	L'option d'emballage 2 doit être la suivante :				
	Les épinglettes doivent être montées sur des				
	cartes supports. Les épinglettes montées sur				
	des cartes supports doivent être insérées dans				
	des enveloppes, puis celles-ci doivent être				
	scellées. Les enveloppes doivent mesurer				
	3,75 po x 4 po, pour pouvoir contenir des cartes				
	supports de 3,5 po x 3,75 po. Elles doivent				
	convenir à l'insertion automatique. Enveloppes				
	en vélin blanc, 24 lb, impression polychrome sur				
	un côté. Plier et coller au format final. Les				
	épinglettes assemblées par groupes de 100				
	doivent être mises en lot dans des sacs de				
	polyéthylène transparent de taille uniforme. Ces				
	sacs doivent être scellés ou fermés solidement.				
	Il faut placer les épinglettes par lot de				
	2 500 unités par boîte. Les boîtes doivent être				
	faites de carton ondulé à double paroi et à				
	cannelures BC, d'une épaisseur minimale de				
	3/16 po, et de résistance adéquate pour l'envoi.				
	Le nombre total d'épinglettes que contient la				
	boîte doit être indiqué sur l'extérieur de la boîte.				
	L'enveloppe ne doit comporter aucune				
	inscription.				

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. $51019\mbox{-}220926/A$ \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. $51019\mbox{-}220926$

Dénomination sociale du fournisseur:

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MCT-1-44186

% Id de l'acheteur - Buyer ID mct042 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « K » LISTE COMPLÈTE DES NOMS DE TOUS LES INDIVIDUS QUI SONT ACTUELLEMENT SOIT ADMINISTRATEURS ET/OU PROPRIÉTAIRES DE L'ENTREPRISE DE L'OFFRANT

Adresse du fournisseur:		
_		
-		
_		
Numéro d'entreprise – approvisionnem	ent (NEA):	
AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES : INSCRIRE LES NOMS ET PRÉNOMS DES ADMINISTRATEURS ET/OU PROPRIÉTAIRES DE L'ENTREPRISE		
NOM	TITRE DE POSTE	

Ajoutez des noms supplémentaires sur une feuille séparée si nécessaire.